Non respect du contenu d'un devis par artisan

Par evea

Bonjour
Souhaitant mettre un appartement en location, je fais établir un diagnostic immobilier obligatoire qui préconise de revoir des anomalies dans l'installation électrique. Je fais établir 2 devis et je choisis celui d'un électricien qui est venu voir l'installation et à qui j'ai remis la synthèse du diagnostic pour la partie électrique. Il fait le travail en mon absence et je découvre une facture de 680 euros (au lieu de 454 dans le devis initial). Le supplément est due à la pose de douilles et à celle d'un mini-compteur avec 4 disjoncteurs divisionnaires pour four, hotte, machine à laver..sauf que je j'ai pas été avertie pour ces travaux supplémentaires et que le mini-compteur a été posé dans la niche prévue pour le frigo...le rendant inaccessible si on met un frigo ..
L'électricien réclame le paiement de sa facture de 680 euros à laquelle il ajoute 430 euros pour déplacer le compteur...
Que puis-je faire? Merci d'avance de vos informations
EA

Par alaintoto

Pour une fois, vous avez la chance de ne pas avoir payé...

Donc, vous ne payez pas. (De plus, les juges eux aussi sont confrontés dans leur vie aux "artisans") alors à mon avis c'est bon... Mais comment jouer... Telle est la question.

1 - Vous ne payez rien du tout, en lui adressant une "mise en demeure" de venir rectifier son erreur et de s'en tenir en plus au devis initial.
Et même encore, s'il veut son argent : ce sera à lui de vous attaquer... Or, il a fait un devis, auquel il doit se tenir (chercher les articles concerné dans le code de la consommation legifrance) et en plus il a fait des erreurs.
Problème, s'il revient, il risque d'être "très désagréable" et mieux vaut avoir des témoins de sa re-visite, de son travail.
Il finira par faire le conciliant, par changer de place le boitier, mais voudra être payé plus qu'initialement, et il faudra refuser (c'est peut-être même le but de sa manoeuvre).

2 - Vous payez ce qui était prévu au départ et vous ne demandez pas réparation de son erreur. à mon avis il s'en tiendra là car il sait qu'il perdrait son procès.
Par contre : il faut quand même lui signaler son erreur dans un courrier recommandé.
Et vous restez avec ce problème de boitier mal positionné, ce qu'on vous reprochera sans doute ensuite.

à mon avis c'est la solution 1.
En plus, vous n'êtes pas pressée par le temps pour l'interpeller par recommandé; c'est vous qui avez la main et qui êtes dans votre droit.

Faut prendre le temps de bien lister tout les article du code civil concernant
- la responsabilité des contrats,
- des obligations,
- le code de la consommation,
- les devis,
- la responsabilité des intervenants
(le code du commerce ne vous concerne pas trop, c'est entre commerçants).

à mon avis, après votre recommandé qui fera état de la situation (ça c'est impératif de manifester quand même votre position, car lui-même ne tardera pas à vous envoyer un recommandé...)
il viendra changer de place le boitier mais insistera pour être payé, et même en liquide. C'est pour ça qu'il faut impérativement trouver un ou deux témoin de la scène qui peut advenir.
N'hésitez pas à prendre des photos pendant qu'il travaille, (chez vous, vous avez le droit).

Il doit : non-seulement réparer ce qu'il a fait, proprement et complètement s'il y a eu des trous qui ne devais pas être, et en plus s'en tenir au devis initial. Ne payez rien immédiatement après son travail.

Tenez bon, et vous avez même le temps de vous former un peu à la justice.